

Applications ferroviaires - Voie - Soudage des rails par étincelage - Partie 2: Rails neufs de nuance R220, R260, R260Mn et R350HT par des

Railway applications - Track - Flash butt welding of rails - Part 2: New R220, R260, R260Mn and R350HT grade rails by mobile welding machines at sites other

Bahnanwendungen - Oberbau - Abbrennstumpfschweißen von Schienen - Teil 2: Abbrennstumpfschweißen neuer Schienen der Stahlsorten R220, R260,

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 14587-2:2009 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 14587-2:2009.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Applications ferroviaires - Voie - Soudage des rails par
étincelage - Partie 2: Rails neufs de nuance R220, R260,
R260Mn et R350HT par des machines de soudure mobiles dans
des sites autres qu'une installation fixe**

Bahnanwendugen - Oberbau - Abbrennstumpfschweißen
von Schienen - Teil 2: Abbrennstumpfschweißen neuer
Schienen der Stahlsorte R220, R260, R260Mn und
R350HT durch mobile Schweißmaschinen an Orten
außerhalb eines Schweißwerkes

Railway applications - Track - Flash butt welding of rails -
Part 2: New R220, R260, R260Mn and R350HT grade rails
by mobile welding machines at sites other than a fixed plant

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 février 2009.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles